PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Marie Galipeau, Michel Duhème, Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence du maire remplaçant Judith Fouquet.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) :

Le maire Pierre Poirier était absent.

Était également présent le Directeur général, Mario Miller qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, le maire remplaçant déclare la séance ouverte à 19 h00.

2. ORDRE DU JOUR

2025-05-05-036 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
   1.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
   3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
4. **Administration**
5. **Ressources humaines**
6. **Greffe**
   6.1 Demande d'aide financière pour le mois d'avril 2025
   6.2 Camp de jour 2025 – Aide financière aux parents du camp de jour
7. **Trésorerie**
   7.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
   7.2 Approbation des opérations financières de avril 2025
   7.3 Autorisation pour l'ouverture de compte auprès de Desjardins par le directeur général Mario Miller et le maire
   7.4 Autorisation pour les cosignataires – maire, DG, DGA et maire suppléant
8. **Urbanisme et environnement**
9. **Loisir, culture et parcs**
10. **Travaux publics**
    10.1 Subvention pour le PAVL
11. **Sécurité publique et protection incendie**
    11.1 Formation pince de désincarcération
    11.2 Formation sur les opérateurs de pompe

12. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**
13. **Avis de Motion**
14. **Adoption des règlements**
15. **Périodes de questions**
16. **Levée de la séance**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-05-037 **3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. Le directeur général est dispensé d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.

5. RESSOURCE HUMAINES

Aucun sujet abordé.

6. GREFFE

2025-05-05-038 **6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR AVRIL 2025**

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
CVR	Cérémonie de graduation 2025	150 $

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU :**

QUE l'aide financière soit versée aux organismes ci-haut mentionnés.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-05-039 **6.2 CAMP DE JOUR – AIDE FINANCIÈRE AUX PARENTS DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'offre pas de service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Huntingdon offre de prendre les enfants de la Municipalité dans son camp de jour 2025 comme enfant non-résident;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour inscrire un enfant non-résident est de 135$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aider monétairement les parents de sa municipalité;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal rembourse la somme de 50 $ par enfant aux parents citoyens de la municipalité.

QUE le remboursement soit fait avec présentation d'une preuve d'inscription et paiement pour chaque enfant inscrit.

QUE le délai maximal pour présenter une demande de remboursement sera le 30 septembre 2025 inclusivement.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et sera financée à même les surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. TRÉSORERIE

7.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

Le Trésorier, Mario Miller, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2025-05-05-040 **7.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE AVRIL 2025**

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

Total des chèques émis : 39 612.70 $
Total des dépôts directs émis : 32 491.41 $

D'AUTORISER le Trésorier à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2025 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 72 104.11 $

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois d'avril 2025, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus		0 $
Salaires des employés :	Semaine 14	7 099.56 $
	Semaine 15	6 027.77 $
	Semaine 16	5 812.43 $
	Semaine 17	6 620.67 $

Le conseiller Jean-Maurice Daoust vote contre car il n'est pas satisfait de la formule de présentation des comptes à payer, il voudrait avoir un autre format que ce qui est présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2025-05-05-041 **7.3 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE DE COMPTE AUPRÈS DE DESJARDINS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL MARIO MILLER ET LE MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut changer d'institution financière pour une succursale plus accessible géographiquement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit être autorisé afin de pouvoir procéder à cette opération;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le Directeur général, Mario Miller ainsi que le maire, Pierre Poirier, à faire l'ouverture d'un compte chez Desjardins et faire le transfert bancaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-05-042 **7.4 AUTORISATION POUR LES COSIGNATAIRES – MAIRE, DG, DGA ET MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ouvrira un nouveau compte dans une nouvelle institution financière;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière doit avoir le nom des signataires au compte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser les signataires au compte;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise à signer pour la Municipalité les personnes suivantes :

OU	Mario Miller, Directeur général
	Jacinthe Murphy, Directrice générale adjointe
ET	Pierre Poirier, Maire

Ou lorsque le maire est absent, un des maires suppléants suivant :

Marie Galipeau
Michel Duhème
Alyssa Ann Leblanc
Jean-Maurice Daoust
Judith Fouquet
Sylvie Lemay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun sujet abordé.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet abordé.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

2025-05-05-043 **11.1 FORMATION PINCE DE DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la Municipalité de Godmanchester possède seulement une autopompe;

CONSIDÉRANT QU'une formation est nécessaire pour l'utilisation de l'autopompe tel qu'il appert de l'article 4 du *règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (S-3.4, r. 1);*

CONSIDÉRANT QUE le montant de la formation inclus un formateur et le matériel pour 5 participants, le montant s'élevant à un maximum de 9 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense excède le pouvoir de dépenser du directeur général, l'autorisation du conseil est nécessaire;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU :**

QUE le service incendie procède à l'inscription de 5 pompiers au cours d'autopompe.

QUE le conseil municipal accepte la demande de formation pour un montant maximum de 9 000 $.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-220-00-454– Formation pompiers (cours) et financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-05-044 **11.2** **FORMATION SUR LES OPÉRATEURS DE AUTOPOMPE**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la Municipalité de Godmanchester possède une autopompe;

CONSIDÉRANT QU'une formation est nécessaire pour l'utilisation de l'autopompe tel qu'il appert de l'article 4 du *règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (S-3.4, r. 1);*

CONSIDÉRANT QUE le montant de la formation inclus un formateur et le matériel pour 8 participants, le montant s'élevant à 9 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense excède le pouvoir de dépenser du directeur général, l'autorisation du conseil est nécessaire;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

QUE le service incendie procède à l'inscription de 8 pompiers au cours d'autopompe.

QUE le conseil municipal accepte la demande de formation au montant de 9 000 $.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-220-00-454– Formation pompiers (cours) et financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

13. AVIS DE MOTION

Aucun sujet abordé.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

15. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19 h 20.

Pierre Poirier Maire	Mario Miller Directeur général